



**PORTANT CREATION ET MISE EN ŒUVRE DE TRAITEMENTS AUTOMATISES
D'INFORMATIONS NOMINATIVES**

Je soussigné, Ladislav de Hoyos, Maire de la commune de Seignosse dans les Landes.

VU la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment ses articles 15 et 19 et 20,

VU le décret n° 78-774 du 17 juillet 1978 modifié,

VU l'avis de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés en date du 21 avril 2004,

ARRETE

Article 1 :

Il est créé à la Mairie de Seignosse des traitements automatisés d'informations nominatives dont l'objet est la gestion du service de la Police Municipale et notamment la gestion :

1. La gestion des registres.
2. La gestion des courriers (Arrivée Départ).
3. La gestion des procédures (rapports, procès-verbaux, bruit de voisinage, vacations funéraires).
4. La gestion des animaux (Perdus Trouvés).
5. La gestion des animaux dangereux (Chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories).
6. La gestion des objets (Perdus Trouvés).
7. La gestion des Opérations tranquillités vacances.
8. La gestion des fourrières (stationnement gênant, dangereux, épaves).
9. La gestion du personnel.
10. La gestion du matériel.
11. La liste des commerces et des rues.

Article 2 :

Les catégories d'informations enregistrées sont les suivantes :

- Paramètres du service

- Département.
- Ville.
- Code INSEE.
- Nom et prénom du Maire.
- Nom et prénom des de l'Adjoint au maire chargé de la sécurité.
- Adresse de la Police Municipale.
- Nom et prénom du responsable de la Police Municipale.
- Fonction des destinataires des procédures.

- Gestion du personnel

- Nom et prénom.
- Date d'affectation.
- Brigade ou service d'affectation.
- Qualification.
- Matricule.
- Grade et date de nomination.
- Date et lieu de prestation de serment.
- Date et lieu d'agrément du Procureur.
- Date et lieu d'agrément du Préfet.
- Fonction.
- Mot de passe.

- Gestion des Commerces

- Raison sociale.
- Adresse.
- Nom du responsable, son adresse privée et son téléphone.
- Raison sociale de la société de télésurveillance.

- Gestion des registres

Rapport, Procès Verbaux, Main courante, timbres amendes

- Nom, prénom.
- Date et lieu de naissance.
- Filiation.
- Profession.
- Nationalité.
- Adresse.
- Téléphone.
- Immatriculation des véhicules.

- Animaux Perdus Trouvés et dangereux

- Race.
- Couleur.
- Type.
- Nom de l'animal.
- Sexe.
- Identification.
- Vaccination et stérilisation.
- Nom et prénom.
- Adresse.
- Police d'assurance, numéro, validité, souscripteur.
- Nom du vétérinaire.

- Objets Perdus Trouvés

- Dénomination.
- Description.
- Numéro de série.
- Inventeur.
- Lieu.
- Quantité.
- Valeur.

- Opérations tranquillité vacances

- Nom et prénom.
- Adresse de l'habitation.
- Téléphone.
- Date de départ et de retour.
- Lieu de contact.
- Nom et prénom de la personne habilitée à pénétrer sur la propriété.

- Gestion de la fourrière

- Nom et prénom du propriétaire.
- Immatriculation.
- Adresse.
- Profession.
- Nom et prénom du créancier gagiste.
- Nom et prénom de l'expert, adresse complète, téléphone, date de réquisition.

Article 3 :

Les destinataires de ces informations sont chacun en ce qui les concerne :

- Monsieur le Procureur de la République.
- Monsieur le Préfet.
- Monsieur le Maire.
- L'Officier de Police Judiciaire territorialement compétent.
- Monsieur le Directeur des services fiscaux.
- Directeur du garage fourrière automobile.
- Directeur fourrière animale.

Selon le type de procédures.

Article 4 :

Le droit d'accès prévu par l'article 34 de la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 s'exerce auprès de la Police Municipale, située au n°1998 de l'avenue Charles de Gaulle à Seignosse (40510).

Article 5 :

Monsieur le Chef de la Police Municipale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seignosse, le 21 juin 2004,

Le Maire



hojos

Ladislav de HOYOS